

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2989

présenté par

Mme Le Dain, Mme Capdevielle et Mme Chapdelaine

ARTICLE 13

Compléter cet article par les deux phrases suivantes :

« Ce rapport s'attachera plus particulièrement à analyser la situation des femmes mariées qui, en début de carrière, ont renoncé à la poursuite de leur parcours professionnel pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Cette situation instaure une inégalité de fait entre les femmes et les hommes, inégalité que le législateur pourra envisager de résorber. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.